



Suis le Parcours en 4 Temps

ÉTAPE 1 Le stage de formation générale

Durée : 9 jours en continu ou 10 jours en discontinu.

Objectifs : S'approprier les notions essentielles pour assumer les fonctions de directeur ou directrice et développer les aptitudes liées au rôle éducatif.

Les contenus : les espaces éducatifs, les différents niveaux de projets, la démarche projet, la gestion du personnel, sanitaire, des espaces, du matériel, administrative et financière, la formation et l'accompagnement de l'équipe d'animation, la conduite de réunion, la communication, les partenaires éducatifs et les ressources de l'action éducative.

À l'issue, une appréciation satisfaisante permet d'obtenir le statut de « directeur/directrice stagiaire » (valable durant la formation BAFD).

FORMATIONS GÉNÉRALES – SAISON 2026

Date	Lieu	Accueil
sam 18/04 au dim 26/04/2026	Ramonville-Saint-Agne 31	Demi-pension
sam 17/10 au dim 25/10/2026	Ramonville-Saint-Agne 31	Demi-pension

ÉTAPE 2 Le premier stage pratique

Durée : 14 jours minimum avec au moins 6h par jour (ou 3h en demi-journée).

Ce stage nécessite d'être en situation de direction ou de direction adjointe d'un centre de loisirs, d'un accueil périscolaire (maximum 6 jours), ou d'un séjour de vacances, en France, encadrant au moins une équipe de deux animateurs, animatrices. Le stage pratique doit se dérouler dans les 18 mois suivant la formation générale.



Union Régionale des Francas d'Occitanie

4, rue Théron-de-Montaugé – 31200 Toulouse – union-regionale@francasoccitanie.org – Tél. : 05 62 71 67 20
www.francasoccitanie.org

ÉTAPE 3 *Le stage de perfectionnement (ou de renouvellement)*

Durée : 6 jours

Objectifs : Consolider les compétences, analyser son expérience en stage pratique et approfondir des sujets comme le rôle formateur du directeur, de la directrice ou l'évaluation des projets pédagogiques...

Contenus : Ils s'appuient sur le bilan et l'analyse que font les stagiaires de leur stage pratique et de leur parcours de formation. Cette étape permet aussi de s'outiller pour la rédaction du bilan de formation.

PERFECTIONNEMENT – SAISON 2026		
Date	Lieu	Accueil
sam 18/04 au jeu 23/04/2026	Ramonville-Saint-Agne 31	Demi-pension
sam 17/10 au jeu 22/10/2026	Ramonville-Saint-Agne 31	Demi-pension
lun 30/11 au sam 05/12/2026	Perpignan 66	Hors pension

ÉTAPE 4 *Le deuxième stage pratique*

Durée : 14 jours

Ce stage doit impérativement s'effectuer en situation de direction pleine d'un accueil collectif de mineurs avec les mêmes conditions que le premier stage.

Bilan de formation

La formation ne doit pas excéder 4 ans. Le bilan final, basé sur les évaluations des différentes étapes, doit être envoyé à la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes) de sa région dans l'année suivant le deuxième stage.

Renouvellement du Bafd

Le BAfd est valable 5 ans. À l'issue de cette période, il faut effectuer une demande de renouvellement d'autorisation d'exercer auprès de la Drajes. Pour obtenir ce renouvellement, il est nécessaire de se réinscrire sur le site www.bafa-bafd.gouv.fr et de remplir les conditions requises.



Union Régionale des Francas d'Occitanie

4, rue Théron-de-Montaugé – 31200 Toulouse – union-regionale@francasoccitanie.org – Tél. : 05 62 71 67 20
www.francasoccitanie.org





Tarifs des sessions de 2026

ÉTAPE 1

La formation générale

Demi-pension : 620 €

Hors pension : 515 €

ÉTAPE 3

Le stage de perfectionnement (ou de renouvellement)

Demi-pension : 425 €

Hors pension : 355 €

Demi-pension = sans nuitée, ensemble des repas de midi inclus. 2 veillées sont prévues

Hors pension = sans nuitée, repas à la charge des participants et pris en commun sur le lieu de formation. 2 veillées sont prévues

Aides à la formation BAFD et informations de votre association départementale

Plusieurs organismes, associations ou collectivités peuvent être sollicités pour financer tout ou partie du Bafd. Ces aides peuvent vous être versées directement ou être versées aux Francas qui organisent le stage, et venir ainsi en déduction du prix à payer. En voici une liste non exhaustive :

- la commune ou la Communauté de communes,
- le Conseil départemental,
- un dispositif local d'aide aux jeunes,
- un Comité d'entreprise ou un Comité des œuvres sociales,
- un organisateur d'Accueils collectifs de mineurs,
- une association de solidarité ou d'insertion,
- l'AGEFIPH, pour les personnes en situation de handicap,
- La CAF de Haute Garonne accorde une aide pour les stagiaires de son département engagés dans un parcours BAFD, sans conditions de ressources.

**Contacter les Francas de votre département
pour connaître les aides possibles selon votre situation.**



Union Régionale des Francas d'Occitanie

4, rue Théron-de-Montaugé – 31200 Toulouse – union-regionale@francasoccitanie.org – Tél. : 05 62 71 67 20

www.francasoccitanie.org